



CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT DU CONCOURS

BIBLOND THE HAIRFLUENCERS 2019

Article 1 : Organisateur du concours

La société Biblond (Siret 499 947 166 00017), située au 35, passage du Désir, 75010 Paris, organise un concours : BIBLOND THE HAIRFLUENCERS.

Ce concours se déroule sur la période du 28 avril 2019 au 15 septembre 2019, dans les conditions prévues dans le présent règlement.

Article 2 : Annonce du concours

Après une phase de sélection, la finale BIBLOND THE HAIRFLUENCERS se déroulera à l'occasion du Salon MCB by Beauty Sélection 2019, le 15 septembre à Paris, Porte de Versailles, Parc des expositions Hall 7.2 : 1, place de la Porte de Versailles, 75015 Paris.

Article 3 : Déroulement du concours

3.1. Le concours BIBLOND THE HAIRFLUENCERS comptera 6 participants sélectionnés sur dossiers, après réception des candidatures par mail. Ces candidatures doivent être déposées avant le 30 juin 2019.

a. Les candidatures seront étudiées par la société organisatrice. Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les 6 dossiers de candidature les plus pertinents lors d'un entretien de présélection avec les candidats (entretiens téléphoniques et/ou rencontres possibles au siège de Biblond). Dès que le candidat est sélectionné et accepte de participer au concours, il s'engage à participer à toutes les épreuves de ce dernier et à être présent sur les lieux où se déroule le concours, aux horaires convenus ainsi qu'à la journée de coaching avec Stéphane Amaru qui aura lieu dans les locaux de la société Biblond.

b. Le jury sera composé des personnes nommées par la société organisatrice.

c. Pendant l'événement, le jury sélectionnera le(s) gagnant(s) sur les critères suivants :

- ▶ la qualité,
- ▶ la précision,
- ▶ la créativité,
- ▶ la rapidité,
- ▶ l'harmonie générale.

La notation sera réalisée en direct. La décision du jury sera sans appel.

Article 4 : Modalités de participation au concours

4.1 La participation au concours se fait exclusivement via le site Internet : www.biblong.com

À ce titre, toute inscription autre que par le formulaire d'inscription proposé en ligne ne pourra être prise en compte.

Etapas d'inscription :

1. S'inscrire sur le site www.biblong.com

2. Télécharger le formulaire d'inscription à renvoyer par mail avant le 30/06/2019 minuit

Tous les champs du formulaire doivent être correctement remplis, notamment : nom, prénom, adresse complète, mail, numéro de téléphone. Tous les documents demandés doivent obligatoirement être joints au dossier.

Tout dossier incomplet, avec des coordonnées inexactes, ou envoyé après le 30 juin 2019 sera considéré comme nul.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu concours.

4.2 Pour accéder au concours, le participant devra :

- Être coiffeur : étudiant, salarié, gérant d'un salon...
- Poser sa candidature sur le site www.biblong.com
- Envoyer son dossier complet avant le 30/06/2019 à minuit par mail à thehairfluencers@biblong.com
- Se présenter avec ses 2 modèles le jour de l'événement
- Les mineurs sont autorisés à participer avec autorisation parentale, et doivent justifier être dans une école de coiffure ou dans un centre de formation en alternance

Une photo de réalisation de 20 candidats présélectionnés par le jury sera postée sur Facebook. Les fans de la page voteront pour leur candidat préféré pendant une durée de 5 jours.

Ces votes seront pris en compte par les membres du jury pour la sélection finale des 6 candidats.

Les membres du jury se réuniront courant juillet pour sélectionner les 6 candidats.

Les 6 candidats recevront quelques jours avant le coaching et l'événement une confirmation par mail avec la version finale du programme et les informations utiles.

Articles 5 : Modèles

Sur modèle féminin ou masculin, cheveux longs, lisses ou bouclés, texturisés, les candidats devront réaliser une coiffure en totale liberté de créativité représentant leur univers artistique, en tenant compte des tendances actuelles et de la morphologie du modèle.

Tous styles et tendances autorisés.

Chevelure à hauteur d'épaule minimum, dégradé ou frange autorisés.

La coiffure comportera obligatoirement une attache, voire plusieurs.
Les tressages, cannages ou nattages sont autorisés.

Les accessoires ne pourront masquer plus d'un dixième de la coiffure. Les extensions et postiches de cheveux sont interdits.

La coiffure pourra comporter une partie tombante ou détachée.

Le modèle se présentera le jour J cheveux propres et séchés de la veille.

Les modèles, vêtements et techniques sont sous la responsabilité des candidats.

Article 6 - SHOW

3 étapes sur scène :

- ▶ **2 passages de 3 candidats** - « Total Look Free Expression »

Le candidat devra présenter son modèle sur scène en stylisme total « look free expression ».

Les candidats et les modèles arrivent sur scène 3 par 3. Puis chaque candidat se présente et présente sa réalisation dans un temps donné.

Pendant que leurs modèles défilent, les candidats seront amenés à répondre aux questions du jury.

Pour le vote, les 6 modèles monteront sur scène tandis que les candidats attendront sur le côté.

- ▶ **2 battles de 2 candidats** - Attache rapide ou tresse (6 minutes)

3 thèmes choisis au préalable par le jury seront présentés, 1 thème sera tiré au hasard par un des membres du jury.

Les candidats devront réaliser une attache rapide ou tresses sur leur 2^e modèle.

- ▶ **1 battle : 2 finalistes** - Attache rapide ou tresse (6 minutes)

Les candidats montent sur scène avec leur 2^e modèle, ils détachent les cheveux du modèle (3 minutes).

Les candidats devront réaliser une attache rapide ou tresses sur leur modèle 2.

Le déroulement du jeu concours, le 15 septembre 2019 au salon MCB by Beauté Sélection 2019, se fera selon les étapes suivantes :

- ▶ Convocation des candidats et des modèles le dimanche 15 septembre 2019 à 10h sur le stand Biblond. Les candidats se présenteront le jour du concours en tenue vestimentaire de couleur noire.
- ▶ Le coiffeur aura de 1h30 à 2h en backstage pour préparer ses modèles (temps de coiffure, maquillage et total look). Un poste de travail sera mis à disposition sans point d'eau. Le candidat devra apporter ses propres outils et produits de coiffage, vêtements et maquillage nécessaires à sa création.
- ▶ La préparation se fera en coulisses, à l'écart du public afin de préserver la concentration des candidats. Le jury aura la possibilité de passer en coulisses tout au long de la préparation des modèles, afin d'apprécier et d'évaluer les techniques employées et de s'assurer du respect du règlement.
- ▶ Cette étape est suivie, de 14h45 à 16h30 en workshow 2 du salon, des 3 étapes du concours.
- ▶ Les candidats pourront être interrogés sur leur parcours, leurs motivations, leurs connaissances du marché et des techniques utilisées.
- ▶ Le jury vote aux 3 étapes (note de 1 à 5). Le jury tiendra compte de la présentation dans sa notation.

Seront acceptés en coulisses durant la préparation : uniquement les jurés, le candidat et ses 2 modèles.

Nous recommandons aux candidats de s'organiser en amont pour le stylisme et les accessoires éventuels nécessaires pour assurer une mise en valeur de leur travail.

Les candidats se présentent sur le MCB by Beauté Sélection avec leur matériel de coiffure (ciseaux, sèche-cheveux, accessoires, produits...) et les vêtements et accessoires pour le total look.

Le candidats est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour le concours. Il doit signaler à BIBLOND toute anomalie du matériel.

Tous les outils, sèche-cheveux, fers à boucler, stylers, produits de coiffage... sont autorisés.
La tête malléable est interdite.

Les frais de déplacements engagés ne sont pas pris en charge par BIBLOND. Seuls les candidats et les modèles sont responsables de leur déplacement sur le lieu du concours.

Il est interdit de couper les cheveux sur scène.

L'harmonie entre la coiffure et le total look sera prise en compte par les membres du jury dans les critères de notation ainsi que l'adaptation de la coiffure au visage et à la morphologie du modèle.

Les lauréats seront ceux qui auront passé toutes les épreuves liées au concours et auront été désignés gagnants par le jury.

Après avoir vérifié l'éligibilité des gagnants et le respect du présent règlement, les gagnants seront désignés. Le jugement final aura lieu à la fin du jeu concours, le jour du jeu concours.

Les 6 candidats sélectionnés pour le concours recevront un an d'abonnement B-Mag au magazine *Bibland*.

Le gagnant du 1^{er} prix sera sélectionné sur le professionnalisme de sa prestation lors du concours.

Les lots à gagner :

- Votre 13^e mois d'une valeur de 2 000 € offert par Bibland
- 1 paire de ciseaux Mizutani d'une valeur de 1 400,00 €
- 1 styler Platinum d'une valeur de 265 €, 1 boucleur Creative Curl Wand d'une valeur de 185 € ; « la nouveauté de la rentrée » d'une valeur de 169€, de la marque Ghd
- 1 journée de coaching avec Stéphane Amaru
- 1 formation avec Ludovic Geheniaux
- 1 formation privée Jérôme Guézou
- 1 an d'abonnement B-Mag au magazine Bibland

La remise du prix se fera sur le MCB by Beauté Sélection, le dimanche 15 septembre 2019.

Article 7 : Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs nom et prénom et éventuellement leurs photographies dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu concours, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés.

Les candidats et les modèles devront signer une attestation de droit à l'image avant le concours. Les candidats et les modèles mineurs devront fournir à BIBLOND une autorisation parentale de droit à l'image.

BIBLOND se réserve le droit d'interdire la diffusion d'une photo portant préjudice à son image.

Les partenaires photographes et caméramen de BIBLOND prendront des photos et des vidéos de l'événement. Chaque candidat et modèle devra accepter d'être photographié et filmé. Ces photos et images seront libres de droit. Cet accord sera stipulé par une Attestation sur l'honneur et une

Cession de droit à l'image à signer lors de l'inscription.

Article 8 : Modification des dates du concours ou du jeu et élargissement du nombre de dotations

BIBLOND ne saurait endosser une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à le réduire, à le prolonger, à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 9 : Loi Informatique et Libertés

En s'inscrivant et en acceptant le règlement de l'opération, le participant accepte de recevoir des emails d'information de la part de la société organisatrice et de ses partenaires. Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du concours, précisée dans le présent règlement.

Article 10 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

Article 11 : Interprétation du règlement

La participation au concours ou au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement qui peut être consulté sur :

www.biblon.com

La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du concours pendant toute sa durée.

La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par ce dernier. Ces décisions seront sans appel.

Article 12 : Responsabilités

BIBLOND décline toute responsabilité :

- ▶ En cas d'accident de quelque nature que ce soit survenu au candidat et à ses modèles en cours de trajet, lors de leur présence au salon, pendant l'organisation du concours jusqu'à la clôture du salon, y compris lors du voyage aller-retour.

- ▶ En cas d'accident ou de dommage causé à des tiers ou à lui-même lors ou en dehors du concours, le candidat déclare prendre en charge la garantie du risque accident au titre de la Responsabilité civile et s'engage à fournir l'attestation d'assurance à BIBLOND.

Article 13 : Contestation et litige

Si une contestation a lieu pendant le déroulement de l'épreuve, BIBLOND appliquera ce règlement. Si le litige porte sur un point non prévu dans le règlement, BIBLOND sera compétent pour statuer.

Date : 2019

Nom et prénom du candidat suivi de la mention « lu et approuvé » :